



RÈGLEMENT DU GRAND PRIX NATIONAL SILA DE L'ÉDITION 2026

Article 1 : Présentation

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie, dans le cadre de sa politique de promotion du livre et de la lecture au plan national lance un prix littéraire dénommé « **Prix National SILA de l'Édition** » doté d'une enveloppe d'un million (1 000 000) de francs CFA.

Ce prix est décerné au cours de la cérémonie de proclamation des résultats des prix littéraires nationaux, au Salon International du livre d'Abidjan (SILA).

Ce prix distingue et récompense une maison d'édition, un éditeur pour la qualité de son travail éditorial et technique du point de vue de la conception éditoriale, du respect des normes et mentions légales, de l'impression, de la fabrication, de la finition et de la présentation de l'œuvre.

Sont concernés les ouvrages publiés entre le **1er décembre 2024 et le 27 février 2026**.

Le concours est ouvert aux maisons d'éditions ivoiriennes légalement constituées.

Il ne peut être présenté plus de deux (2) titres par maison d'édition.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux ouvrages de littérature générale, enfantine et de jeunesse publiés dans la période du **1er décembre 2024 et le 27 février 2026**.

Les candidats au Prix National SILA de l'Édition ne verseront aucun droit de participation.



Article 3 : Inscription

Les participants au Prix National SILA de l'Edition sont exclusivement les maisons d'édition.

Les ouvrages en compétition doivent être déposés en six (6) exemplaires, au plus tard le **06 mars 2026**, avant 16h30, auprès du Grand jury de coordination des prix littéraires nationaux.

Les candidats feront parvenir leurs ouvrages, en six (06) exemplaires, à l'adresse suivante :

GRAND JURY DE COORDINATION DES PRIX LITTÉRAIRES NATIONAUX

Prix National SILA de l'Edition 2026

***Ministère de la Culture et de la Francophonie-Direction de
l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture –***

BP V 39 Abidjan, RCI

Ils pourront également les déposer physiquement, sous pli fermé, à l'adresse suivante :

GRAND JURY DE COORDINATION DES PRIX LITTÉRAIRES NATIONAUX

Prix National SILA de l'Edition 2026

***Ministère de la Culture et de la Francophonie - Direction de
l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture - Abidjan
Plateau, Cité Administrative, Tour B, 4ème étage, porte 17, (+225 01
72 03 92 48)***

Les ouvrages envoyés ne seront pas retournés.



Article 4 : Composition du jury

Le Jury est composé de professionnels de l'industrie du livre et de l'édition. Il est absolument souverain quant à ses délibérations. Ses décisions sont sans appel.

Article 5 : Proclamation des résultats

Le lauréat du **Prix national SILA de l'Edition 2026** sera dévoilé à la cérémonie officielle de proclamation des résultats des Prix littéraires nationaux du Salon international du livre d'Abidjan, **le 28 avril 2026, au Parc des Expositions d'Abidjan.**

Il n'y a pas de classement ex -aequo pour la désignation du lauréat du **Prix National SILA de l'Edition 2026**. Le jury peut renoncer à attribuer le Prix si les ouvrages présentés sont d'un niveau jugé faible.

Article 6 : Dotation du prix

Au titre des récompenses, le lauréat recevra la somme d'un million de francs CFA (1 000 000), un trophée et une attestation.

Article 7 : Dispositions finales

La participation au Prix National SILA de l'Edition implique l'acceptation du présent règlement.